

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Municipalité de Blonay – Saint-Légier annonce le retrait de son préavis concernant la sortie de l'ASR.

La Municipalité de Blonay – Saint-Légier décide de retirer son préavis 08-2024 et de mettre ainsi en suspens la sortie de l'Association de communes Sécurité Riviera (ASR). Cette résolution, prise lors de la séance du Conseil Communal de ce 30 avril 2024, témoigne de la volonté de trouver un compromis préservant l'unité intercommunale de la Riviera.

L'intercommunalité repose sur la cohésion et l'équité, des valeurs essentielles qui nécessitent un compromis éclairé. C'est dans cet esprit que la Municipalité de Blonay - Saint-Légier agit en accord avec ces principes en retirant son préavis 08-2024, prenant également en considération plusieurs éléments significatifs.

En premier lieu, le soutien unanime et courageux de la commission ad hoc, ayant approuvé le préavis de retrait à la lumière de la situation connue le 18 mars 2024, démontre une cohérence remarquable entre le conseil communal et l'exécutif. Cette unité envoie un message fort, soulignant la capacité à agir de concert pour défendre les intérêts communaux. Ce message univoque est également un appel à la considération envers les autres communes partenaires, dont certaines ont jusqu'à présent manifesté une certaine réticence.

De plus, les autorités de Blonay – Saint-Légier saluent le positionnement constructif des autres Municipalités, ayant exprimé par écrit leur engagement en faveur d'une réforme partielle des critères dans les statuts de l'ASR, et notamment d'un réajustement des coefficients. Ce changement permettrait de reclasser Blonay – Saint-Légier et La Tour-de-Peilz en coefficient 5 au lieu du coefficient 6, réservée à Montreux et Vevey. Les Municipalités de la Riviera se sont engagées à soutenir ces changements auprès de leur conseil communal, par le biais de l'adoption d'un nouveau préavis intercommunal mis en consultation jusqu'au 15 août 2024.

En retirant le préavis 08-2024, l'exécutif de Blonay – Saint-Légier témoigne de sa confiance envers les Municipalités et les Conseils communaux membres de l'ASR, tout en lançant un appel à « jouer le jeu de l'intercommunalité ».

La Municipalité tient à souligner sa contribution substantielle à divers fonds, dépassant chaque année le million de francs, tandis que les retours en faveur de ses associations locales sont inférieurs à 100'000 francs.





COMMUNE DE
Blonay - Saint-Légier

Au-delà de ce rééquilibrage du financement de l'ASR, il est essentiel de considérer l'impact de ce processus sur les liens intercommunaux. Un échec dans cette démarche pourrait avoir des répercussions sur l'avenir de l'intercommunalité, soulignant ainsi la responsabilité des autorités à maintenir une solidarité, une cohésion et une équité entre les communes.

Blonay, le mardi 30 avril 2024

Renseignements :

M. Alain Bovay, syndic

Tél. 079 210 25 42

E-mail alain.bovay@bstl.ch



Commune de Blonay – Saint-Légier
Route du Village 45
Case postale 12
1807 Blonay

Tél. 021 564 02 00
E-mail administrationgenerale@bstl.ch
www.blonay-saint-legier.ch